



CAUTION ET LIQUIDATION POUR MA SCI

Par **jeanphi**, le **13/06/2016** à **12:19**

Bonjour

je suis en liquidation judiciaire depuis 2011 et caution de mon commerce suite a une malversation de mon ex femme et ensuite tous s'est enchaîner problème de trésorerie car ma femme a vider les comptes et le coffre plus les dettes crédit a la consommation dont je n'étais pas informer j'ai donc du fermer mon commerce .J'ai donc demander les conséquence de ce cautionnement , la reponse est :que je suis en liquidation judiciaire à titre à personnel ,que la banque a régulièrement déclare sa créance et qu' a se titre je ne pouvais être poursuivis personnellement ,les créances devant être réglés dans le cadre de la procédure de liquidation. Donc la banque clôturât t'elle le dossier ou me pour suivra t'elle d'une autre manière

MERCI POUR VOTRE REPONSE

JEAN-PHILIPPE